

(N° 70.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Travaux Publics pour l'exercice 1870.**

(Voir les Nos 78, 101 et 103 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1870, est fixé à la somme de quarante millions trois cent vingt-un mille cent soixante francs (40,321,160 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 30 avril 1869.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) H. DOLEZ.

Les Secrétaires,

(Signé) ED. DE MOOR.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1870.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perman- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	985,105 »
2	— des fonctionnaires et employés	757,105 »	»	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	55,200 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	65,800 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	80,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	50,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Ponts et chaussées.</i>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,209,080 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	200,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers bâtiments ministériels situés rue de la Loi; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale et restauration de l'ancien hôtel d'Assche	»	240,000 »	
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments du gouvernement provincial à Bruges.	»	40,000 »	
SECTION 5. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>				
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	790,750 »	670,750 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	55,000 »	
14	Ourthe.	»	5,500 »	
15	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	15,800 »	
16	— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	6,000 »	
17	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	18,500 »	
18	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	2,000 »	
19	— — vers Hasselt.	»	4,000 »	
20	— — vers Turnhout	»	7,400 »	
21	Sambre canalisée.	»	55,000 »	
22	Canal de Charleroy à Bruxelles	»	19,400 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
23	Escaut	»	8,200 »	
24	Canal de Mons à Condé	»	52,500 »	7,434,695 »
25	— de Pommerœul à Antoing	»	65,000 »	
26	Lys	»	2,500 »	
27	Canal de dérivation de la Lys	»	7,500 »	
28	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand	»	9,200 »	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . .	»	2,000 »	
30	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	10,500 »	
31	— de Gand à Terneuzen	»	2,000 »	
32	— de Selzaete à la mer du Nord	»	6,400 »	
33	Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	»	400 »	
34	Rupel	»	2,500 »	
35	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
36	Yser	»	51,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
37	Plantations nouvelles	25,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
38	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	55,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
59	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	195,150 »	82,800 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
40	Port d'Ostende	»	15,000 »	
41	Côtes.	»	113,000 »	
42	Phares et fanaux	»	16,000 »	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>			
45	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.</i>			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	677,270 »	10,000 »	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	681,995 »	15,000 »	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	<i>SECTION I^{re}. — Personnel du conseil.</i>			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements . .	40,810 »	»	
48	— — — Frais de route	500 »	»	
49	— — — Matériel	1,800 »	»	
	<i>SECTION II. — Personnel du corps.</i>			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs	209,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	40,000 »	»	328,910 »
52	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>				
53	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	45,000 »	»	
SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>				
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; publication de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences.	7,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>				
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	433,740 »	»	
56	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	3,057,000 »	»	
57	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,856,900 »	597,600 »	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,082,480 »	»	
SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>				
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	581,480 »	»	
60	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,952,000 »	»	
61	Primes d'économie et de régularité	107,000 »	»	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,009,000 »	»	
63	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	4,728,800 »	»	
SECTION 3. — <i>Transports.</i>				
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,992,750 »	»	51,457,020 »
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,204,260 »	»	
66	Frais d'exploitation.	898,500 »	»	
67	Camionnage.	750,000 »	»	
68	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux	100,000 »	»	
69	Redevances aux compagnies	5,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>SECTION 4. — Postes.</i>			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	4,509,200	»	
71	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,877,000	»	
72	Transport des dépêches.	622,000	»	
72 bis	Indemnité à payer éventuellement à la Compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges sur le Brésil et la Plata, pour compléter jusqu'à concurrence de 250,000 francs le produit des taxes maritimes des correspondances transportées par le service (crédit non limitatif).	150,000	»	
73	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées (crédit non limitatif) . . .	10,000	»	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	511,500	»	
	<i>SECTION 5. — Télégraphes.</i>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	808,615	»	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	417,500	»	
77	Entretien.	165,000	»	
	<i>SECTION 6. — Service en général.</i>			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	158,113	»	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	79,600	»	
80	Matériel et fournitures de bureau	460,000	»	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	»	
82	Conférences des chemins de fer belges	1,000	»	
	(Les crédits portés aux art. 2, 55, 59, 64, 70, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	<i>SECTION I^{re}. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
83	Frais de route et de séjour	1,000	»	
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	»	
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
85	Frais de route et de séjour.	800	»	
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200	»	
				7,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	15,952 »	»	15,952 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	58,509,610 »	2,011,550 »	40,521,160 »